

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019
Procès-verbal n° 10-2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Éric GIRAUD - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jacques PRAT)

Était absente : Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1. Travaux de confortement de la piste de l'Echerenne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les travaux de réparation du soubassement de la piste côté aval et de consolidation du talus amont pour effectuer des travaux en toute sécurité ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel dont le coût d'objectif hors taxes s'élève à 323 000 € HT : Commune de Montricher-Albanne (50 %) : 161 500 € HT et Commune de Valloire (50 %) : 161 500 € HT ;
- de prendre acte que la maîtrise d'ouvrage de cette opération sera portée par la Commune de Valloire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés publics relatifs aux travaux ci-dessus à l'issue de la procédure, avec les soumissionnaires qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres au titre de sa compétence facultative sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document s'y rapportant.

2. Coupes de bois à asseoir en forêt communale pour l'année 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 : coupes sur la parcelle 5 (forêt des Loyes sur la commune d'Albanne Montricher), parcelle de 12 hectares permettant d'exploiter un volume estimé à 1 042 m³,
- pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF,
- de préciser que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. Demande d'aide pour la valorisation du bois énergie en circuit court dans le cadre de chantiers d'exploitation forestière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit court » du Contrat Territorial de Savoie (CTS) « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil Départemental de la Savoie,
- d'attester que la commune relève du régime de TVA suivant : RSA (Régime simplifié agricole),
- d'attester que la forêt est certifiée PEFC sous le numéro 10-21-3/0455
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,
- de demander au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

4. Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative N°3 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65748 : Autres organismes droit privé	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-249 : MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE PMR	79 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	79 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-180 : VOIRIES DIVERSES	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-237 : RESTO DE THIMEL	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-254 : CABINET MEDICAL	0.00 €	12 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-239 : CHEMIN VALLOIRE CURIA	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	14 250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	79 250.00 €	79 750.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Global		20 000.00 €		20 000.00 €

5. Budget eau et assainissement – Décision modificative budgétaire N° 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative N°2 sur le budget eau et assainissement, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
D-2031-105 : DIVERS TRAVAUX EAU POTABLE	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

6. Convention de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret pour l'année 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

7. Attribution d'une subvention au Snow-ski club - section ski alpin - pour l'année 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- décide d'allouer la somme de 67 000 € pour l'année 2019 à la section ski alpin du Snow-ski Club,
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié, à la baisse uniquement, par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de cette subvention,
- précise que ce crédit sera inscrit en décision modificative au budget primitif 2019 au compte 65748.

8. Convention d'objectifs avec le Snow-ski Club pour l'année 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir pour l'année 2019 avec le Snow-ski club et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

9. Protection du talus des Charbonnières contre les érosions - Avenant N°1 au marché de travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux de protection du talus des Charbonnières contre les érosions, passé avec l'entreprise ROC AMENAGEMENT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

10. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) dans les conditions indiquées ci-dessous :

Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois			
Groupe	Emplois concernés	Montants annuels maximum en euros bruts de l'IFSE Agents non logés	Montants annuels maximum en euros bruts de l'IFSE Agents logés
Attachés			
Groupe A1	Directeur général des services	25 000	22 310
Groupe A2	Directeur général adjoint des services	15 000	
Adjoint administratifs			
Groupe C1	Agent en charge de la comptabilité	9 000	
Groupe C2	Agents d'accueil	8 000	
Groupe C3	Agent en charge des RH et de la paie	8 000	
ATSEM			
Groupe C3	ATSEM	8 000	
Adjoint techniques			
Groupe C1	Agent en charge de la conduite d'engins et véhicules	8 000	
Groupe C2	Agent électricien en charge de l'entretien des bâtiments	8 000	
Groupe C3	Agent polyvalent des services techniques	8 000	
Groupe C4	Agent polyvalent du service de l'eau et en charge de la sécurité	8 000	
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques et en charge de la sécurité	8 000	
Groupe C6	Agent menuisier polyvalent	8 000	
Agents de maîtrise			
Groupe C1	Responsable des ateliers municipaux	10 000	

Groupe C2	Adjoint au responsable des ateliers municipaux	9 000	
Groupe C3	Agent polyvalent du service de l'eau	8 000	
Groupe C4	Agent mécanicien en charge de la flotte automobile	8 000	
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques	8 000	

Détermination du CIA par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum euros bruts du CIA
Attachés		
Groupe A1	Directeur général des services	6 390
Groupe A2	Directeur général adjoint des services	5 670
Adjoint administratifs		
Groupe C1	Agent en charge de la comptabilité	1 260
Groupe C2	Agents d'accueil	1 200
Groupe C3	Agent en charge des RH et de la paie	1 260
ATSEM		
Groupe C3	ATSEM	1 260

Adjointes techniques		
Groupe C1	Agent en charge de la conduite d'engins et véhicules	1 200
Groupe C2	Agent électricien en charge de l'entretien des bâtiments	1 200
Groupe C3	Agent polyvalent des services techniques	1 200
Groupe C4	Agent polyvalent du service de l'eau et en charge de la sécurité	1 200
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques et en charge de la sécurité	1 200
Groupe C6	Agent menuisier polyvalent	1 200
Agents de maîtrise		
Groupe C1	Responsable des ateliers municipaux	1 260
Groupe C2	Adjoint au responsable des ateliers municipaux	1 260
Groupe C3	Agent polyvalent du service de l'eau	1 200
Groupe C4	Agent mécanicien en charge de la flotte automobile	1 200
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques	1 200

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 5 septembre 2019 à 21h50.

Le secrétaire de séance,
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.


